



Amélioration des "Politiques et normes de souscription" (PNS) de Sagen

Dans le cadre de l'engagement de Sagen à fournir aux prêteurs des solutions hypothécaires assurées compétitives, nous sommes heureux d'annoncer plusieurs améliorations de nos produits et de nos politiques de souscription qui offrent une plus grande flexibilité aux acheteurs d'une première maison. Toutes les améliorations prendront effet immédiatement.

Les principales améliorations apportées à nos programmes et politiques sont répertoriées ci-dessous :

- **Nouveaux arrivants au Canada**
 - Options de crédit alternatives suivantes :
 - RPV 95% ou moins :
 - Rapport de solvabilité établi d'une agence canadienne d'évaluation du crédit ;
 - Bureau de crédit international ;
 - Relevés bancaires sur 12 mois d'une institution financière reconnue ou relevés de facturation confirmant des habitudes de paiement satisfaisantes ; ou
 - Lettre de recommandation d'une institution financière reconnue à l'appui de l'expérience des services et de la relation bancaires de l'emprunteur.
 - RPV 90% LTV ou moins:
 - Relevés bancaires du compte principal sur six (6) mois.
- **Programmes Plan familial, Avances Progressives, Travailleurs indépendants (Solution A)**
 - Le nombre maximum d'unités sera augmenté de 2 unités à 4 unités.
 - Pour les propriétés de 3 et 4 logements, les critères existants s'appliqueront :
 - RPV maximum de 90 % ;
 - Le prêteur obtient une cession générale des loyers et des baux ou inclut cette exigence dans les conditions de charge hypothécaire standard ;
 - La propriété répond au zonage municipal ; et
 - Les unités sont entièrement autonomes.
- **Revenu de travailleur autonome vérifiable avec moins de 2 ans de durée d'emploi**
 - Pour les personnes récemment devenues travailleurs autonomes et qui ne satisfont pas à l'exigence d'exercer depuis au moins 2 ans ; des informations supplémentaires peuvent être fournies pour appuyer la demande. Ces informations peuvent inclure, sans toutefois s'y limiter :
 - Emploi antérieur ou formation.
 - Reprise d'une entreprise existante.
 - Gains anticipés ou contrats signés.

Nous avons également apporté un certain nombre d'autres améliorations à nos politiques de souscription liées aux revenus :

- **Allocation de voiture**
 - L'allocation de voiture peut être utilisée s'il s'agit d'un avantage imposable.
 - L'allocation de voiture peut être ajoutée au revenu admissible ou servir à compenser les paiements de prêt auto ou de location de voiture.
- **Allocation canadienne pour enfants (ACE)**
 - Remplacé « historique de dépôt direct de 2 mois » par « relevé bancaire indiquant le dépôt direct ».

**Exigences de crédit**

- **Jugements**
 - Confirmation que les jugements antérieurs, les saisies-arrêts ou les privilèges sont payés en entier avant la clôture.
- **Faillite**
 - Suppression de l'exigence de la mise de fonds en provenance des propres ressources.

Si vous avez des questions concernant cette mise à jour, n'hésitez pas à me contacter ou à contacter votre représentant Sagen dédié ci-dessous qui se fera un plaisir de vous aider.

Nom	Titre	Téléphone	Courriel
Ivy Budisavljevic	Vice-présidente Développement des affaires	416.986.7152	ivy.budisavljevic@sagen.ca
Marc Shendale	Vice-président Développement des affaires	905.287.5392	marc.shendale@sagen.ca
Kiki Sauriol-Roode	Vice-présidente Développement des affaires	905.287.5379	kiki.sauriol-roode@sagen.ca
Sabrina Smith	Vice-présidente Développement des affaires	514.972.4489	sabrina.smith@sagen.ca
Carlo Montagnese	Vice-président Ventes nationales	416.938.7643	carlo.montagnese@sagen.ca

Cordialement,

Jim Spitali

Premier vice-président et chef de l'exploitation

Téléphone : 905.287.5307

Courriel : jim.spitali@sagen.ca